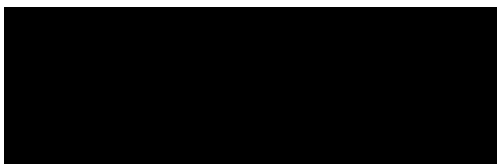


Direction de l'accès à l'information et
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 7 août 2023



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.139



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 7 juillet dernier, visant à obtenir les informations suivantes :

- Toutes les communications concernant le recours aux agences de placement entre le ministère et l'Hôpital Marie-Clarac depuis le 1^{er} janvier 2020;
- Tous les documents échangés entre l'Hôpital Marie-Clarac et le ministère qui concernent le recours aux agences de placement.

Vous trouverez ci-joint deux documents répondant au libellé de votre requête. Toutefois, certaines informations contenues dans un de ces documents ont été caviardées puisqu'il s'agit de renseignements personnels qui ne peuvent être communiqués sans le consentement des personnes concernées, et ce, conformément aux articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Enfin, le dernier document recensé ne peut vous être communiqué puisqu'il relève de la compétence d'un autre organisme public en vertu de l'article 48 de cette même loi. Ainsi, nous vous invitons à adresser également votre demande au responsable de l'accès aux documents de cet organisme, aux coordonnées suivantes :

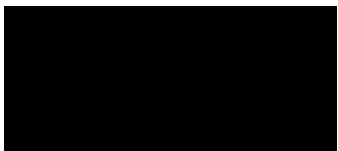
... 2

Hôpital Marie-Clarac
Docteur Georges Dadour
Directeur des services professionnels et hospitaliers
3530, boulevard Gouin Est
Montréal (Québec) H1H 1B7
Téléphone : 514 321-8800, poste 307
Télécopieur : 514 321-6048
georges.dadour.macl@ssss.gouv.qc.ca

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée ainsi que les articles de cette loi sur les dispositions invoquées.

Veillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Robin Aubut-Fréchette

p.j. 2

N/Réf. : 23-CR-00001-129